

**DECISION**

**OBJET : Ecomusée - Signature d'une convention portant sur le dépôt**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Monsieur Cyril GOMET, 13ème vice-président en charge du patrimoine,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur « la passation et signature de conventions de prêts d'œuvres, d'objets ou d'expositions que la CUCM soit bénéficiaire de ces prêts ou qu'elle autorise ces prêts »

Considérant qu'en sa qualité de musée de France, l'Ecomusée de la communauté urbaine doit remplir les quatre missions fondamentales suivantes :

- Conserver, restaurer étudier et enrichir les collections
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion,
- Rendre les collections accessibles au public le plus large,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,

Considérant que musée des anciens enfants de troupe dont le siège se trouve 3 Rue des Enfants de Troupe, 71400 Autun, sollicite le dépôt de :

- 4 dioramas sur le 134<sup>e</sup> Régiment d'infanterie et autres formations militaires constitués de plus 400 figurines réalisées en coton et aiguille.
- Documentation sur les uniformes et cartes postales de la Première Guerre mondiale.

qui seront présentées au musée des anciens enfants de troupe 3 Rue des Enfants de Troupe, 71400 Autun, dont il a la gestion ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la conclusion d'une convention de dépôt au bénéfice du musée des anciens enfants de troupe;

DECIDE ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER** : La présente décision autorise la signature d'une convention portant sur le dépôt de 4 dioramas sur le 134<sup>e</sup> Régiment d'infanterie et autres formations militaires constitués de plus 400

figurines réalisées en coton et aiguille et de la documentation sur les uniformes et des cartes postales de la Première Guerre mondiale faisant partie, l'une des collections de l'Ecomusée Creusot Montceau, l'autre de son matériel d'étude, au bénéfice du musée des anciens enfants de troupe;

ARTICLE DEUX : Elle autorise Monsieur Cyril GOMET, 13ème vice-président en charge du patrimoine de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer, au nom de la communauté urbaine, la convention réglant les conditions de ce dépôt ;

ARTICLE TROIS : Le dépôt sera consenti à titre gracieux pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

ARTICLE QUATRE : Le dépositaire s'engage à assumer la prise en charge des frais d'emballage, de transport aller-retour et de garde, et à souscrire à une assurance couvrant les risques de vol, perte ou détérioration à la valeur agréée ;

ARTICLE CINQ : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE SIX : La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 1 octobre 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 2 octobre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 2 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Cyril GOMET

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Cyril GOMET

